



Paris, le 28 novembre 2022

Kai Terada : le ministre peut et doit intervenir

Kai Terada, professeur de mathématiques et co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 a fait l'objet le 22 septembre d'une "mutation dans l'intérêt du service" dans un lycée des Yvelines. Pourtant, le rectorat lui-même indiquait qu'il n'avait rien commis de nature à justifier d'engager la moindre procédure disciplinaire. Plutôt que d'avoir à subir la contradiction d'une procédure qu'elle aurait perdue, la rectrice de Versailles use d'un procédé de contournement que les motivations de la décision assument en tant que tel.

Il s'agit manifestement d'un cas de répression antisyndicale. Ces faits s'inscrivent dans un contexte d'atteintes à la liberté syndicale qui a pris une ampleur inédite et dangereuse dans l'Éducation nationale sous le ministère de Jean-Michel Blanquer.

Toutes les organisations syndicales siégeant au CTM se sont exprimées en ouverture de la séance du 23 septembre pour dénoncer avec la plus grande fermeté les pratiques de répression antisyndicale ou d'atteinte à la liberté syndicale qui se font jour. Nos organisations ont dans la foulée déposé une demande d'audience au sujet de Kai, envoyée le 28 septembre, et restée à ce jour sans réponse.

Par ailleurs, Kai a fait un recours hiérarchique auprès du ministère qui arrive à échéance le 3 décembre pour lui demander l'annulation de l'arrêté d'affectation daté du 22 septembre dans un lycée des Yvelines. Le ministre avait déjà fait droit à son premier recours hiérarchique contre sa notification de suspension en date du 5 septembre : il est donc bien en mesure d'intervenir.

Nous demandons au ministre :

- **de répondre à notre demande d'audience en date du 28 septembre**
- **de faire droit au recours hiérarchique de Kai envoyé le 3 novembre**
- **d'ordonner au rectorat de Versailles la réintégration immédiate de Kai sur son établissement d'origine**

Les collègues de Kai du lycée Joliot-Curie organisent le 30 novembre un rassemblement devant le ministère, place Jacques Bainville à 14h30. Nos organisations soutiennent ce rassemblement et appellent à y participer.